



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Une mission pour accompagner l'Ehpad du CHC



Photo Ronan Lietar

À la demande de l'ARS, l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) démarre une mission d'appui à l'élaboration du projet d'établissement de l'Ehpad de l'hôpital de Cayenne. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes en définissant un plan de formation des personnels, en renforçant l'autonomie de l'établissement, en élaborant ses documents de référence et une programmation pluriannuelle d'investissements. Une feuille de route sera construite avec des représentants des usagers.

L'Ehpad de l'hôpital de Cayenne, c'est peut-être Marianne Craig qui en parle le mieux. La présidente de l'association « La Voix de nos gangans » visite sa mère depuis douze ans au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. « Depuis plusieurs années, nous les familles, nous faisons part de nos doléances en long, en large et en travers. Nous avons aussi constaté des améliorations. » Elle a pu évoquer tous ces points hier, lors d'un échange avec Philippe Jourdy, expert du réseau de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale.

Individualiser la prise en charge, former les personnels, adapter la gouvernance

Fin juin, l'Anap a débuté une mission d'appui à l'élaboration du projet d'établissement de l'Ehpad du CHC. L'Agence régionale de santé l'a en effet sollicitée en raison des difficultés rencontrées

par l'établissement depuis de nombreuses années. Lors d'une visite en 2021, l'ARS et la Collectivité territoriale soulevaient la persistance de certains manquements :

- Absence de l'individualisation de la prise en charge ;
- Insuffisance dans l'application de la loi de 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Difficultés dans la mise en œuvre du projet d'animation ;
- Gouvernance inadaptée à celle d'un Ehpad.

Le 1er mars de cette année, l'ARS et la CTG se rendaient à nouveau sur place pour une enquête administrative, suite au décès d'une résidente quinze jours plus tôt. L'Agence et la Collectivité notaient toujours des difficultés telles que la formation du personnel, l'autonomie de gestion limitée de l'établissement, l'importance d'individualiser la prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'ARS, la CTG et le CHC ont identifié plusieurs axes d'amélioration :

- Diffuser une culture médico-sociale et définir un plan de formation des personnels de l'Ehpad ;
- Renforcer l'autonomie de l'établissement via la mise en place d'une direction déléguée disposant de marges de manœuvre suffisantes en matière de recrutement, de conduite d'une politique d'attractivité de l'établissements, et de budgets contractualisés pour améliorer toutes les composantes de la qualité ;
- Élaborer les documents de référence de l'établissement dont le projet d'établissement ;
- Élaborer une programmation pluriannuelle des investissements.

« Aider à améliorer la prise en charge »

C'est dans ce contexte qu'intervient l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale. « La mission de l'Anap est d'outiller les professionnels des établissements de santé et médico-sociaux pour améliorer la qualité de leur accompagnement et de leur prise en charge. Cela passe par des publications, des comités de pratique et, depuis quelques années, par un appui sur le terrain », explique Philippe Jourdy, venu à la rencontre des professionnels guyanais cette semaine pour établir son diagnostic. « Nous ne sommes pas dans le cadre d'une inspection. Le but est d'aider à améliorer la qualité de la prise en charge, de définir une méthodologie et de retrouver un mode de fonctionnement conforme à la réglementation et aux besoins des résidents.

Depuis mardi, outre une visite de l'établissement, cet ancien directeur d'établissements et inspecteur de l'action sanitaire et sociale a échangé avec la direction de l'hôpital de Cayenne et de l'Ehpad, l'Agence régionale de santé, l'élue et l'équipe de la CTG chargée du suivi des Ehpad, le médecin référent et la cadre de santé de l'Ehpad, la présidente de l'association d'usagers La Voix de nos gangan. Une rencontre est prévue aujourd'hui avec une partie de l'équipe soignante.

« La parole des résidents est prise en compte »

« J'ai rencontré des personnes disponibles alors que la mission a été montée rapidement, salue Philippe Jourdy, qui a ressenti « une envie de faire bouger les choses (...) Entre un événement dramatique et la réalité du quotidien, il y a des choses à changer. Certaines pourront l'être rapidement, y compris pour la fierté du personnel qui travaille dans l'établissement (...) L'objectif est de montrer aux professionnels et aux familles que les choses sont en train de changer, en fixant des indicateurs et en formulant des préconisations au terme de la mission, en fin d'année. L'ARS et la CTG ont été très réactives suite à un événement grave puisque l'on parle du décès d'une résidente. Il s'agit donc de poursuivre ce qui a été enclenché. »

Marianne Craig constate aussi des progrès. « Nos premiers reproches, c'était les changes des résidents. Ça évolue ; c'est fait régulièrement. Il y a quelques années, les repas n'étaient pas bons ; la présentation ne donnait pas envie de manger ce qu'on avait dans l'assiette. Aujourd'hui, la nourriture est variée et a du goût. » Hier, la présidente de La Voix de nos gangan a insisté sur la formation des personnels : « Certains patients relèvent de la psychiatrie et sont hébergés à l'Ehpad. Cela nécessite une approche particulière à laquelle le personnel doit être formé (...) Aujourd'hui, nous avons une directrice qui est humaine, abordable et intéressée par les personnes âgées. Avec cette démarche, nous, les familles de résidents, nous avons enfin le sentiment d'être écoutés. La parole des parents est importante car le résident ne peut pas toujours exprimer ce qu'il vit. À travers nous, c'est la parole des résidents qui est prise en compte. »



EN BREF

◆ Contingement de la rifampicine : la conduite à tenir

// Conduite à tenir //

Rifampicine

Conduites à tenir dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement

© ANSM @ansm @ansm_sante_fr



Suite à un risque de rupture en rifampicine, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a mis en place un contingentement concernant les produits contenant de la rifampicine, et une nouvelle procédure de commande et de dispensation. L'ARS a désigné des référents par secteur d'activité :

- Dr Nicaise Blaise (PUI du CHC) pour le circuit hospitalier ;
- Dr Margaux Legrand (SPG) pour le circuit de ville ;
- Dr Charlotte Bizet (Croix-Rouge française) pour le centre de lutte antituberculeuse.

Il est désormais indispensable de compléter la fiche de contingentement pour chaque prescription et dispensation de rifampicine (rifadine, rifinah, rifater), disponible sur le [site de l'ANSM](#). Les médecins prescripteurs, tant en ville qu'à l'hôpital, doivent le compléter et le remettre, avec l'ordonnance, au pharmacien. L'ARS détaille la procédure pour la ville dans un courrier électronique adressé aux URPS médecins et pharmaciens ainsi qu'aux grossistes répartiteurs.

- Patient hospitalisé :
 - Pour un traitement instauré dans un établissement de santé : l'ordonnance et le formulaire sont adressés à la pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'établissement ;
 - Pour le traitement de sortie d'un patient hospitalisé : l'ordonnance et le formulaire sont adressés à la pharmacie de ville où le patient a indiqué se rendre pour la délivrance de son traitement, si possible quarante-huit heures avant sa sortie du service de l'établissement de santé ;
- Patient ambulatoire :
 - L'ordonnance et le formulaire sont soit remis au patient, soit adressés à l'officine de ville où le patient a indiqué se rendre pour la délivrance de son traitement.

En ville, le pharmacien doit compléter la suite du formulaire pour toute initiation de traitement ou compléter un nouveau formulaire pour tout renouvellement de traitement, et envoyer le formulaire à SPG (ce grossiste ayant été désigné référent régional pour le circuit ville) à l'adresse suivante : margaux.legrand@spg-guyane.com. SPG transmettra les formulaires complétés à Sanofi pour que les commandes de rifampicine puissent être honorées, et enverra les références commandées aux officines selon les modalités habituelles sous réserve de réception des formulaires. Tout envoi de ces spécialités à une officine est soumis à la réception par SPG des formulaires ANSM nominatifs, dûment complétés et signés. Ainsi, il est désormais nécessaire de remplir ces formulaires pour toute prescription de rifampicine, et de les transmettre selon la procédure indiquée.

Retrouver l'ensemble des informations sur le [site de l'ANSM](#).

◆ EndoGuyane et la Quinzaine obstétricale lancent Les Rendez-vous de l'endométriome

La filière endométriome se structure sur le territoire ([lire la Lettre pro du 24 mai](#)). L'association EndoGuyane a tenu sa première assemblée générale fin mai et a élu le Dr Alain Kamga à sa présidence. Le 29 août, elle lance, avec la Quinzaine obstétricale, une série de conférences mensuelles à destination du grand public et des professionnels de santé : Les Rendez-vous de l'endométriome.



Pour cette première, qui se déroulera de 17h30 à 19h30 au Café de la Gare, à Cayenne, le Dr Karen Mencé, gynécologue médicale au Centre Hospitalier de Kourou, et Vanessa Izéros, nutritionniste de santé publique, traiteront du sujet « Alimentation et endométriose, quels impacts ? ».

Inscription gratuite et obligatoire sur [HelloAsso](#).

◆ Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique du 13 au 15 novembre



Les 13es Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et anesthésie se dérouleront du 13 au 15 novembre, au Royal Amazonia, à Cayenne.

Présidée par le Pr Olivier Picone (AP-HP), cette édition proposera sept formations pré-congrès le 12 novembre puis, du 13 au 15, deux programmes de conférences et une série d'ateliers.

Inscriptions aux formations pré-congrès : reseauperinatguyane@gmail.com

◆ Un temps d'échange sur le dépistage sans ordonnance des IST



La feuille de route 2021-2024 de la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 vise la diversification des opportunités de dépistage des infections sexuellement transmissibles. Dans les suites du projet VIH TEST, un décret publié le 7 juillet permet le dépistage gratuit (pour les moins de 26 ans) et sans ordonnance des IST dans les laboratoires de biologie médicale. Sont concernées les infections par Chlamydia trachomatis, gonocoque, hépatite B et syphilis que vous retrouverez en pièce jointe. Un temps d'échange est prévu début septembre entre l'ARS, les laboratoires de biologie médicale et le Corevih pour discuter de sa mise en œuvre en Guyane.

◆ Une formation à la bientraitance avec le Creai



Le Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en Guyane lance sa première formation à destination des professionnels du champ médico-social. Elle se concentrera sur la promotion de la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux.

Elle se déroulera les 8 et 9 octobre à Cayenne. [Le programme et les modalités d'inscription peuvent être consultés en ligne.](#)

◆ Formation « Handicap, et alors ? » avec le Planning familial



Le Planning familial 973 organise une session de la formation « Handicap, et alors ? » à destination des professionnels et bénévoles accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi que des parents et aidants de ces mêmes jeunes. Cette formation a pour objectif de favoriser l'accès à l'information et à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes qui, du fait de leurs handicaps, sont dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté. Deux sessions sont prévues :

- Du 7 au 10 octobre à Saint-Laurent du Maroni ;
- Du 14 au 17 octobre à Cayenne.

[S'inscrire ICI.](#)

◆ La Ligue contre le cancer organise son Relais pour la vie

Les 5 et 6 octobre, l'antenne guyanaise de la Ligue contre le cancer organise Le Relais pour la vie, sur la place des Palmistes, à Cayenne. Cet événement verra des équipes de 10 à 15 personnes se relayer pendant vingt-quatre heures en marchant ou en courant. L'objectif est que



l'équipe compte au moins un membre sur le parcours à tout moment entre le samedi 15 heures et la même heure le dimanche. Cette première édition sera l'occasion de collecter des dons pour la lutte contre le cancer.

S'inscrire ICI.

E-Santé

Au Chog, une carte pour identifier les patients

S'assurer de l'identité du patient et l'associer au bon dossier médical lors de ses différentes visites : tel est l'objectif du Pass santé que le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais (Chog) commence à expérimenter. Il s'agit d'une carte avec photo, code barre et code couleur qui permettra d'identifier le patient et de retrouver son dossier patient informatisé (DPI).

« Nous avons beaucoup d'homonymes, y compris des jumeaux, ce qui génère des doublons dans les dossiers, constate Angélique Kubicek, chargée de missions au département d'information médicale (DIM) du Chog. Certains patients ont plusieurs dossiers médicaux, ce qui entraîne une perte d'information. D'autres patients se retrouvent dans le même dossier médical. Des dossiers qui avaient été fusionnés, parce qu'ils sont rattachés à la même personne, ont été défusionnés. Lorsque le patient arrive à l'hôpital, on lui crée son identifiant permanent du patient (IPP) mais certains en ont plusieurs. »

A Saint-Laurent du Maroni, ces difficultés sont accrues par la forte proportion de patients étrangers n'ayant pas d'identité nationale de santé (INS) ou des difficultés d'accéder aux bases de données. « Nous en sommes arrivés à la conclusion que la manière la plus sûre d'accéder au dossier d'un patient déjà connu est de passer par l'IPP. Mais on peut rencontrer des difficultés avec cet identifiant : une erreur humaine, des procédures mal connues, un même patient avec plusieurs IPP... La carte Pass santé est dotée d'un code barre. Il suffira de le scanner. Le médecin pourra ainsi accéder au dossier médical du patient. »

Le test va démarrer avec les patients de l'hôpital de jour (HDJ), de la Pass mobile et les femmes enceintes. « Cela permettra de vérifier si la création de la carte est réalisable par les agents administratifs, si les patients pensent à ramener leur carte, s'ils vont la perdre ou non, s'il y aura des tentatives de falsification... », détaille Angélique Kubicek.

Le Chog n'est pas le seul à expérimenter une telle solution. Les CHU de Bordeaux et Rennes créent de telles cartes à la naissance de l'enfant. L'hôpital de Mayotte travaille sur un projet avec biométrie. Au Chog même, depuis quelques mois, les sages-femmes collent une étiquette avec l'IPP en première page du carnet de santé des nourrissons.

Ils bougent



■ **Robin Gusto** rejoint la CPTS centre littoral en tant que chargée de mission en santé publique.

Titulaire d'un master en développement international, elle a travaillé à la réalisation d'une cartographie sur les violations des droits humains au Mali avant son retour en Guyane.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ L'Assurance maladie lance son télé-service d'identification des fausses ordonnances



« Depuis le 2 août, le nouveau télé-service « Fausses ordonnances (ASAFO) » est disponible via amelipro, annonce l'Assurance maladie sur son [site internet](#). En cas de suspicion d'une fausse ordonnance, le pharmacien peut vérifier depuis amelipro si l'ordonnance a déjà été identifiée comme frauduleuse ou la signaler à sa caisse d'assurance maladie. »

L'Assurance maladie souligne que « ce nouveau service ne remplace pas l'échange avec le prescripteur en cas de doute sur une ordonnance. Si le prescripteur confirme que l'ordonnance

est fausse, le pharmacien réalise le signalement via amelipro en ajoutant simplement la mention « Fausse ordonnance authentifiée par le prescripteur » sur l'ordonnance. Si le pharmacien n'a pas pu joindre le prescripteur, il peut réaliser le signalement via amelipro sans mention particulière. »

Offres d'emploi



- L'Agence régionale de santé recrute un **chargé de mission en périnatalité** (CDD de six mois, temps plein, à pourvoir dès que possible). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Le Creai Guyane recrute un **chargé d'études** dans le secteur médico-social : handicap, grand âge, précarité (CDI, temps plein, à compter du 1er décembre). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 15 septembre.
- Le groupe Rainbow Santé recrute des **médecins spécialistes** : gériatre, psychiatre et palliatologue. Renseignements et candidature : recrutement@rainbow-sante.com.

Agenda

Jeudi 29 août

► **Les Matinées pour en parler**, organisées par GPS. [La diversité sexuelle et de genre](#), de 9 heures à 12 heures à GPS (Saint-Laurent-du-Maroni).

Mercredi 4 septembre

► **Afterwork** de la CPTS centre littoral, à partir de 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne, à destination des professionnels de santé adhérents ou salariés des structures adhérentes. [Inscription obligatoire en ligne.](#)

Du 9 au 12 septembre

► **Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, à Cayenne.

Jeudi 3 octobre

► **Conférence** grand public dans le cadre du congrès de diabétologie et pathologies métaboliques et endocriniennes

Vendredi 4 et samedi 5 octobre

► **Congrès** de diabétologie et pathologies métaboliques et endocriniennes, organisé par Diabète Guyane obésité (DGO). S'inscrire [ICI](#)

Samedi 5 et dimanche 6 octobre

► **Relais pour la vie** organisé par la Ligue contre le cancer, de samedi 15 heures à dimanche 15 heures sur la place des Palmistes, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Jeudi 10 octobre

► **Journée d'études** « Handicap et vie intime, affective et sexuelle » organisée par le Creai à destination des professionnels du champ du handicap, des personnes concernées et de leurs familles, de 9 heures à 16h30 à Cayenne. Renseignements : contact@creai-guyane.org.

Lundi 14 octobre

► **Colloque** « Santé sexuelle et société aux Antilles et en Guyane » sur le campus de Troubiran, à Cayenne.

Du 15 au 18 octobre

► **Les AgiT, Assises guyanaises** d'infectiologie et médecine tropicale, à Cayenne.

Du 13 au 15 novembre

► **Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et anesthésie**, au Royal Amazonia, à Cayenne. Inscriptions aux formations pré-congrès : reseaperinatguyane@gmail.com.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)